

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES
AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES



Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met aussi à disposition des professionnels au sein de la Gendarmerie de la Vienne et des commissariat de Poitiers et Châtelleraut



prism@adsea86.fr

Sommaire

1

**APERÇU DU
FONCTIONNEMENT**

2

ORGANIGRAMME

3

LE PARCOURS

4

**LES STAGES DE
SENSIBILISATION**

5

LES CONTROLES JUDICIAIRES

6

LES GROUPES DE PAROLES

7

LES DÉMARCHES VOLONTAIRES

8

**LES ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS DE 2023**

9

PERSPECTIVES

1

CPCA- Aperçu du fonctionnement



Le service des mandats judiciaires intervient dans le cadre de différentes mesures, principalement pré-sententielle et en lien avec une procédure pénale en cours :

- L'enquête de personnalité
- Le Contrôle Socio-Judiciaire Educatif
- L'Enquête sociale rapide

Il intervient aussi dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, à travers la médiation pénale, ainsi que dans le parcours d'exécution des peines à travers la mise en place de différents stages de sensibilisation à destination de personnes condamnées.

Le CPCA, dont le PRISM est l'antenne locale depuis 2021 est aussi rattaché à ce service au regard du public et du contentieux.

Pour l'ensemble des mesures, nous intervenons suite à une saisine d'un magistrat : il peut s'agir d'un juge d'instruction, d'un membre du parquet, d'un Juge des Libertés et de la Détention ou encore d'un délégué du procureur

Chaque mission, excepté le Centre de prise en charge des auteurs de violences (subventions) est financé sur frais de Justice.



Comme pour toutes les autres activités du PRISM, se fédérer est apparu très rapidement comme une nécessité et une richesse pour tisser des liens avec le réseau associatif national.

C'est ainsi que nous avons renforcé notre adhésion à **Citoyens et Justice** pour ce qui concerne le Service des Mandats Judiciaires. Afin d'alimenter, de renforcer notre partenariat régional, partager nos expériences et s'informer des futures orientations législatives.

Nous participons une fois par trimestre à la journée Nouvelle Aquitaine regroupant un responsable de chaque association présente sur ce territoire ainsi qu'à la commission citoyens et justice sur le champs pré-sententiel.

2

Organigramme



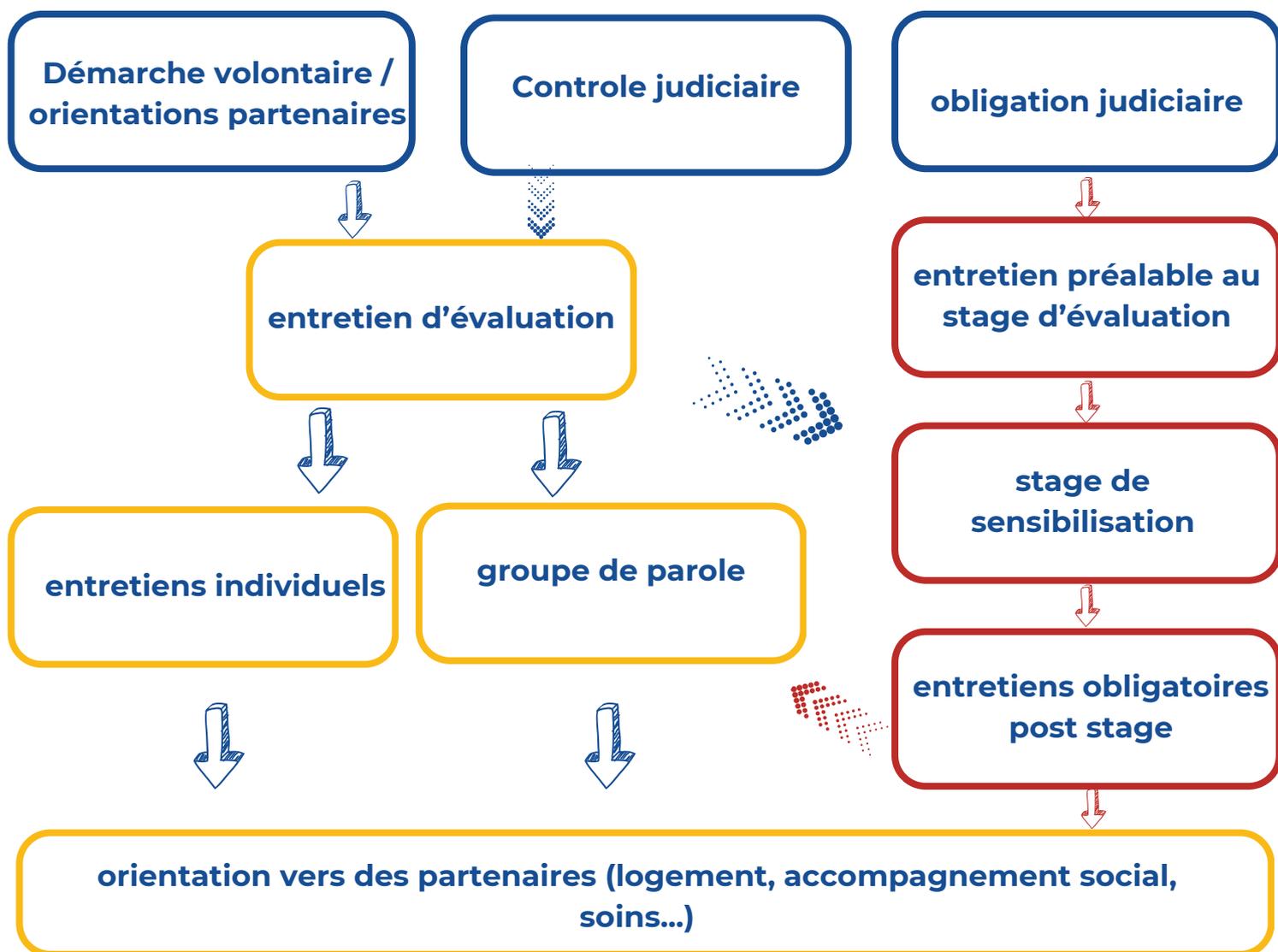
3

le parcours de prise en charge

LES OBJECTIFS :

L'objectif général assigné au CPCA porte sur la recherche d'une meilleure efficacité des réponses en direction des auteurs de violences conjugales, dans une perspective de protection des victimes et de prévention de la récidive.

A cet effet, les CPCA ont été pensés comme des lieux-ressource à compétence régionale ou interdépartementale, permettant la prise en charge et/ou l'accompagnement de personnes auteurs de ce type de faits, sur la base d'une démarche volontaire ou dans le cadre de mesures judiciaires.



4

Les stages à destination des auteurs de violences conjugales

LES OBJECTIFS :

ce stage est une mesure préventive qui a pour finalité :

- La compréhension des origines et mécanismes de la violence et du passage à l'acte en vue d'initier un changement,
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences judiciaires de son acte tant sur le plan pénal que civil
- La reconnaissance de l'autre, victime ou témoin
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences familiales de l'acte commis
- La prise de conscience, par l'auteur des faits, des conséquences sociétales de son acte

18

NOMBRE DE STAGES RÉALISÉS EN 2023



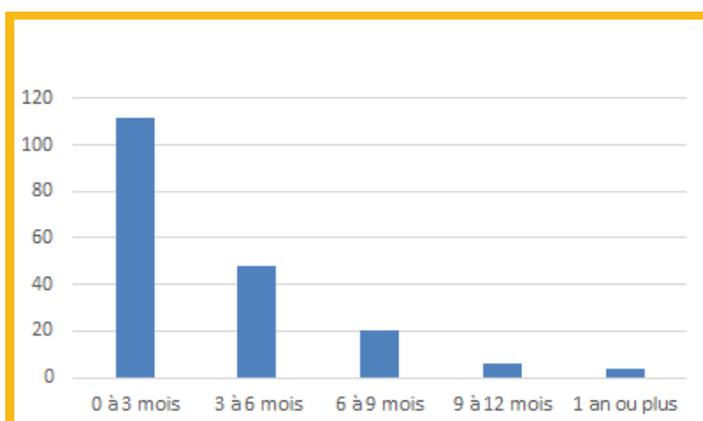
18 stages ont été réalisés au cours de l'année 2023, soit 6 de plus que les années précédentes. Il s'agit du nombre le plus important de stages réalisés depuis que le PRISM les a mis en place.

Au total **244 orientations** ont eu lieu, majoritairement des hommes (**88%**) dans le cadre de **compositions pénales (77%)**.

Le nombre de saisines en l'espace de 2 ans a augmenté de **114%**.

Parmi les 18 stages mis en place, 2 ont été entièrement dédiés à un public féminin. Nous avons fait le choix il y a plusieurs années de réaliser des stages dédiés pour ce public, avec des problématiques différentes et des outils nécessairement différents. le volume moins important des femmes engendre aussi des délais plus longs puisque nous mettons en place 1 stage tous les 6 mois pour ce public

DÉLAI D'ATTENTE



4

Les stages à destination des auteurs de violences conjugales

Le nombre de saisines en l'espace de 2 ans a augmenté de **114%** tandis que le nombre de stage est passé de **12 à 18** dans l'année, soit une hausse de 50%. par rapport à 2021. En 2024, le nombre de stage va de nouveau augmenté, puisque **24 stages sont prévus**. Nous envisageons de l'augmenter de nouveau sur le 2eme semestre.

La difficulté réside dans les **moyens, financiers et humains** alloués à la mission. En effet, si le stage s'inscrit désormais dans le cadre du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales, un parcours défini avec le tribunal judiciaire de prise en charge existe avec notamment des entretiens à l'issue du stage et la participation d'une psychologue, ce qui engendre un parcours plus long (**moyenne de 4.3 mois**). A cela s'additionne le délai pour entrer sur le parcours qui est en **moyenne de 4 mois** et donc une fin de mesure au **8.3 mois**

Afin de diminuer le délai d'attente pour entrer sur le stage, nous avons d'ores et déjà, pris une posture plus intransigeante face au demande de report de stage ainsi qu'augmenter le nombre de stages (de 18 à 24).

Parmi les autres pistes de réflexions, nous étudions les options suivantes :

- d'augmenter de nouveau le nombre de stage,
- de réviser le cout du stage pour avoir davantage de moyens,
- de proposer plusieurs modalités de réalisation de stage, dont une qui serait plus intensive que l'autre
- d'augmenter le nombre de stagiaires par stage, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'étaler davantage les entretiens post stage,

144

DOSSIERS EN STOCK AU 31.12.23

DÉROULÉ DU MODULE SOCLE

un module d'entretien individuel d'évaluation avec le travailleur social et/ou le psychologue



un module collectif de 2 jours consécutifs (jeudi et vendredi) avec la participation de 2 TS et d'une psychologue



un module d'entretien de débriefing avec la présence d'un travailleur social et/ou d'une psychologue



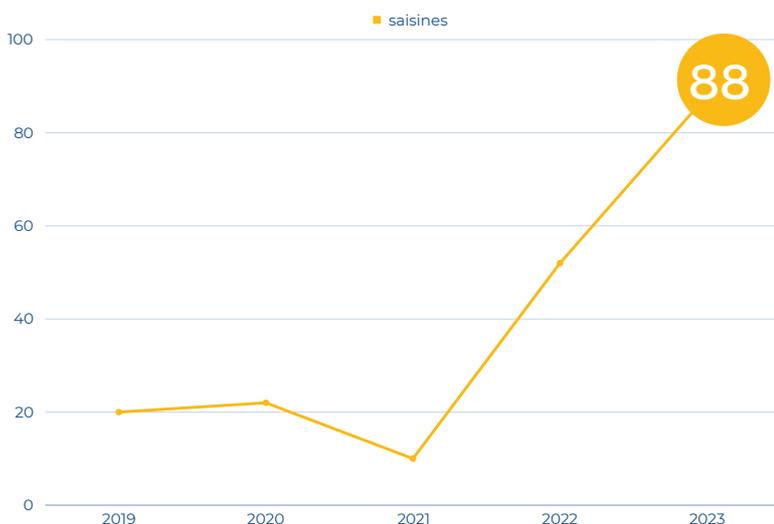
un module de 2 entretiens individuels d'accompagnement post stage avec un travailleur social

5

Les contrôles judiciaires socio éducatifs

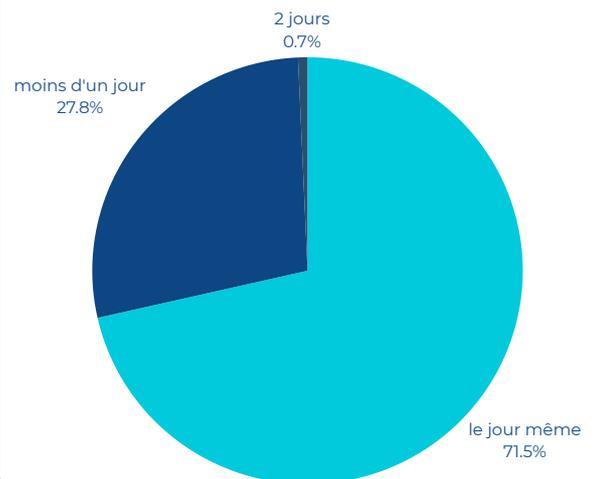
LES OBJECTIFS :

- éviter la détention provisoire
- mettre en place un accompagnement qui incite la personne à être actrice du changement
- favoriser le maintien des liens familiaux, d'insertion ou de réinsertion
- favoriser l'individualisation des peines en apportant au TJ des éléments sur la situation
- Veiller au respect des interdictions et obligations



L'HÉBERGEMENT :

En amont des contrôles judiciaires, le PRISM intervient au moment de l'enquête sociale rapide et avant le déferrement devant le JLD qui ordonnera possiblement l'éviction du conjoint . **81,4% des 152 ESR pour violences conjugales** ont été orientées vers le dispositif d'éviction. 18,6% seulement des demandes ont fait l'objet d'un hébergement. Ce delta s'explique par le peu de places disponibles 4) et la durée des accueils qui génèrent peu de turn over.



Le nombre de saisines pour des contrôles judiciaires à destination d'un public auteur de violences conjugales est en hausse. En effet, notre service réalisait déjà des Contrôles judiciaires préalablement à la création des CPCA. Toutefois, on constate que le nombre de saisine est croissante depuis deux ans (**10 saisines en 2021, 88 en 2023**) Cette évolution témoigne de la poursuite de la politique pénale menée contre cette infraction. A cet effet le parquet s'est doté en fin d'année 2023 d'un pôle VIF (violence intra familiale) afin de centraliser toutes les données de les croiser et ainsi d'éviter ainsi de la déperdition d'information

Le service des mandats a continué de développer ses **liens partenariaux** avec France victimes en systématisant les prises de contact victimes pour les mis en cause ayant une interdiction de contact. . A l'usage cette pratique fait émerger des questionnements autour de la nature des informations échangées et un webinaire commun aux 2 services sur cette thématique est prévu en 2024.

Afin de doter les professionnels de **nouveaux outils** nous sommes devenus prescripteurs via des plateformes numériques , SIAO (hébergement) et plateforme d'inclusion (chantier d'insertion). Ce qui permet de concrétiser des démarches avec la personne. Un repérage des dispositifs favorisant les démarches numériques ainsi que le transport des personnes a amélioré l'orientation et l'accès vers l'autonomie des mis en causes.

LES OBJECTIFS :

Ce groupe de sensibilisation, s'ancre dans une conception égalitaire des relations entre hommes et femmes ainsi que dans le refus de la violence sous toutes ses formes.

D'une durée de 12 semaines (1 séances d'1h30 toute les deux semaines pour un total de 6 séances); le groupe de parole a pour vocation d'évoquer notamment communication non violente, environnement, impact des faits sur la situation sociale, la parentalité, impact sur la victime et non dits au sein du couple seront des thèmes abordés sur les prochaines séances

Il est animé par un binôme psychologue / TS et un carnet de bord à remplir entre chaque séances, sur des situations d'impulsivités qui ont été gérées

Initialement pensé comme un outil intéressant dans le cadre des sursis probatoires du fait de la durée, l'absence de mobilisation et d'investissement du SPIP 86 (0 orientation), malgré les 6 rencontres qui ont eu lieu n'a pas permis de développer le groupe de parole.

LES FREINS :

A ce stade, deux groupes ont eu lieu avec 3 personnes puis 2 sur le 1er groupe et un autre qui vient seulement de débiter. L'absence d'orientation et de contrainte étant les deux problèmes majeurs

De même seul 3 personnes en démarche volontaire se sont inscrit dans un accompagnement

LES PERSPECTIVES :

plusieurs orientations ont pu être faites fin 2023, un nouveau groupe va se déployer sur le 1er semestre 2024. L'orientation étant à ce stade le 1er frein, le second est celui de l'investissement tout au long du groupe. Un bilan sera tiré à l'issue du 3ème groupe de parole

En ce qui concerne les démarches volontaires, l'enjeu est d'intervenir rapidement afin que la mobilisation reste. Ce que nous avons pu faire jusque là, surtout eu égard au faible nombre de personne en démarche volontaires. Si un afflux important venait à être faire, il serait difficile d'y répondre dans les mêmes délais eu égard au nombre important de personnes sous contraintes judiciaires

Qu'est ce que le C.P.C.A ?
Un Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

Pourquoi un Groupe de Parole ?
Le Groupe de Parole est proposé aux auteurs de violences conjugales de plus de 18 ans. Il permet une expérience différente des prises en charge individuelles par des échanges sur le vécu de chacun. C'est également une forme de soutien dans une démarche volontaire de changement.

Les objectifs du Groupe de Parole?
- Apprendre à communiquer autrement.
- Mieux comprendre ses réactions émotionnelles et entendre celle des autres.
- Trouver des solutions alternatives.

Conditions d'admission
- Un entretien individuel préalable.
- Un engagement sur la totalité des 6 séances.

Respect
Gratuité
Confidentialité
Bienveillance
Partage d'expériences
Ecoute

Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales de la Vienne
PROPOSE
UN GROUPE DE PAROLE
Échanger pour changer
Trouver du soutien.
Ensemble trouvons des solutions

Le Vendredi de 15h à 16h30
AU PRISM
14 RUE DE LA DEMI-LUNE 86000 POITIERS
Contact au 05.49.88.01.13

8

Les moments clefs de l'année 2023

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PROFESSIONNELS :

L'année 2023 a permis de transformer 2 CCD plein temps en CDI. Les professionnels qui occupaient les postes ont pu être recrutés suite à un jury, ce qui permet une continuité dans les prises en charge. De plus une première fois en avril puis une seconde en septembre, des CDD ont été recrutés pour étoffer l'équipe vis à vis du surcroît d'activité

L'augmentation du nombre de professionnels a aussi engendré une plus grande diversité des profils avec la présence d'une accompagnatrice sociale et d'une juriste. L'augmentation des professionnels a engendré aussi des travaux dans les locaux et ces derniers ont quitté un open space pour intégrer des locaux avec bureaux partagés. Une salle de réunion pour les stages et des box d'entretien ont aussi été créés

DYNAMIQUE PARTENARIALE

Des rencontres ont eu lieu avec les partenaires de santé afin de fluidifier les échanges notamment dans le cadre des obligations de soins ou dans une perspective réflexive sur les pratiques concernant des typologies d'infraction (CRIAVS).

Le SPIP, le CMP Espace et Vienne ainsi que la CSAPA ont été rencontrés afin de présenter aux équipes la démarche volontaire et notamment le groupe de parole.

Des échanges ont aussi eu lieu avec Audacia qui gère l'hébergement de certaines personnes passées par le CPCA

FORMATION DES AGENTS

Une formation dispensée par la FNACAV a eu lieu au niveau de l'antenne Nord Nouvelle Aquitaine du PCA. Ainsi, 4 professionnels ont pu participer à cette formation. Ce qui a été aussi l'occasion pour eux de rencontrer leurs homologues des autres structures. Des comités techniques interdépartementaux, à destination des professionnels des 6 antennes du CPCA ont lieu trimestriellement.

Cela permet des échanges sur la pratiques des professionnels et une harmonisation des fonctionnements au sein des 6 différentes années.

Les comités de pilotage interdépartementaux, à destinations des chefs de service et directeurs, ont le même effet. Cette année le travail s'est axé autour de la démarche volontaire et l'élaboration d'un guide d'entretien à l'intention des professionnels.

9

Perspectives 2024

DIMINUER LE DÉLAI DE PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DES STAGES VIOLENCES CONJUGALES

L'augmentation du nombre de saisines en ce qui concerne les stages de violences conjugales ainsi que les modalités mises en place en 2022 engendrent un délai important et une fatigue des professionnels sur cette mission. Avec l'objectif de diminuer le délai de prise en charge, nous avons étoffé l'effectif à 2 reprises en 2023, et nous allons de nouveau l'étoffer en 2024. Etant dépendant de l'activité des services judiciaires et de police, nous n'avons pas de certitude quant à l'évolution positive ou non du nombre de saisines pour l'année à venir, ce qui rends d'autant plus complexe la question RH.

INSCRIPTION DANS UNE RECHERCHE- ACTION

une recherche portant sur le « portait » des pratiques auprès des auteurs de violences conjugales et de leur impact va s'est mise en place de septembre 2023 à septembre 2024 sur CPCA dont le CPCA nord nouvelle aquitaine dans lequel le PRISM souhaite s'inscrire pleinement

TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LE SPIP DE LA VIENNE

Les nombreux échanges au cours des années 2022 et 2023 n'ont pas permis d'aboutir à une convention avec le SPIP. L'objectif affiché de notre CPCA serait de proposer une prise en charge à travers les groupes de paroles aux personnes suivies par le SPIP de la vienne en milieu ouvert et notamment dans le cadre de sursis probatoire. En effet, le délai des sursis probatoire régulièrement de 2 ans permet de travailler l'adhésion, la cadre judiciaire permet aussi la mise en place des groupes de paroles. Un note nationale sur l'articulation des CPCA et des SPIP a eu lieu en novembre 2023, sur cette nouvelle base, nous allons poursuivre les échanges avec le SPIP

CONTROLE JUDICIAIRE RENFORCÉ

Le travail engagé a permis l'élaboration d'un projet et d'un mode opératoire . En 2024 le contole judiciaire renforcé va pouvoir etre expérimenté par chaque professionnel jusqu'à 20 mesures sur tout le service.

L'ANALYSE DE LA PRATIQUE

Un travail avec les 5 antennes du CPCA nord nouvelle aquitaine démontre la nécessité pour les professionnels de disposer d'un espace spécifique de l'analyse de la pratique avec les homologues du CPCA. Projet qui, suivant les financements 2024 pourra aboutir.